

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'ESF MONT DORE

ESF. LE MONT DORE

Adresse : Le Pied du Sancy

Téléphone : 04 73 65 07 43

contact@esflemontdore.fr

Au guichet, via notre site, par téléphone, ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'ESF MONT DORE.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'ESF MONT DORE

Pour les autres modes de vente, veuillez-vous rapprocher de l'ESF MONT DORE

L'inscription à des prestations de l'ESF MONT DORE, implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'ESF MONT DORE. ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international.

Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriées pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe.

Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF MONT DORE, de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'ESF MONT DORE

En conséquence, l'ESF MONT DORE, se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

L'élève est seul responsable de son matériel.

ARTICLE II – RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel

L'ESF MONT DORE, n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE III – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'E.S.F. et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE IV – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 : Tarifs

Les tarifs de l'ESF MONT DORE sont présentés sur le site de vente en ligne, accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'ESF MONT DORE www.esf-lemontdore.fr

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc.), sauf cas particulier. En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc.).

4.2 : Modalités d'inscription et de paiement

4.2.1 : Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'ESF MONT DORE. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'ESF MONT DORE, par l'intermédiaire de S-money (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne).

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

4.2.2 : Pour les autres modes de vente :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, ANCV, à l'ESF MONT DORE

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE V – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un **TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille**.

Si vous avez procédé à l'achat d'un **TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille)** et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'E.S.F. pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VII– ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

7.1.1 Annulation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF MONT DORE, lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) L'ESF MONT DORE, proposera le report de la prestation si cela est possible ou sinon remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins **des frais de dossier d'un montant de 30.00€ par dossier traité**.
- Dans tous les autres cas : l'ESF MONT DORE, vous remboursera le prix payé **moins 30.00€ pour frais de traitement de dossier**

7.1.2 : Annulation dans les 15 jours et 24H précédant le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF MONT DORE, lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime l'inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation : L'ESF MONT DORE vous proposera le report de la prestation si cela est possible ou sinon remboursera sinon l'intégralité des sommes versées **moins des frais de dossier : 30.00€**
- Dans tous les autres cas : l'ESF MONT DORE, appliquera une retenue égale à 50 % du prix

7.1.3 Annulation d'une réservation de moins de 24H du début de la prestation

Aucun report, échange ou remboursement ne sera effectué.

En cas d'absence du client au départ des cours, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas reporté, échangé ou remboursé contre un autre cours.

L'ESF MONT DORE se réserve la possibilité d'annuler ou interrompre les cours notamment si le comportement d'un skieur est de nature à troubler son déroulement. Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité

7.1.4: Interruption pendant la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant le période de la prestation) : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon de la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).

ARTICLE VIII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

8.1 : Annulation/interruption

L'E.S.F. se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

8.2 : Remboursement

- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 7.1 : l'E.S.F. restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire.

8.3 : Exclusion

L'E.S.F. se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE IX – INFORMATION SPECIALE COVID-19

Pour toutes réservations faisant l'objet d'une annulation pour cause de COVID-19, la totalité des sommes versées sera, sous présentation d'un justificatif (tel qu'un certificat médical ou une copie d'une décision institutionnelle) : remboursée

En cas d'interruption de la prestation pour cause de COVID-19 (décrets, confinement...) les sommes versées seront, remboursées au « prorata temporis, sur demande du client avec justificatif de confirmation de vente par mail. Vous avez un délai de 1 mois après la date de votre séjour pour demander le remboursement.

ARTICLE IX BIS : INFORMATION MANQUE DE NEIGE

Si vous avez réservé des cours et que la station est partiellement ou totalement fermée par manque de neige, nous vous rembourserons votre paiement moins 20€ de frais de gestion de dossier.

ARTICLE X – REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par l'ESF MONT DORE, notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express de l'ESF MONT DORE

ARTICLE XI PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F. est amenée à recueillir des données personnelles de ses utilisateurs. La collecte de ces données est soumise aux dispositions du Règlement Général européen sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 consolidée.

11.1 : Données collectées & recueil du consentement Les données collectées lors de l'inscription volontaire d'un utilisateur de l'E.S.F. sont : son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse e-mail et son numéro de téléphone. Ces informations sont strictement nécessaires à la réalisation du présent contrat consenti par l'utilisateur. Des photographies ou des vidéos peuvent également être prises lors des cours et des compétitions. Le consentement des élèves (ou celui de leur représentant légal pour les élèves mineurs) pour la diffusion de ces images est recueilli via un formulaire.

11.2 : Finalité du traitement des données Ces données sont collectées pour l'exercice de l'activité de l'E.S.F. uniquement. Le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.), propriétaire et promoteur de la marque ESF, se réserve le droit d'adresser des informations aux utilisateurs de l'E.S.F. concernant les activités ESF. Les utilisateurs peuvent, à tout moment, se désabonner de la liste de diffusion. Les données collectées pourront également être utilisées à des fins de promotion commerciale de la marque ESF sous couvert de l'accord exprès de l'utilisateur.

11.3 : Responsable du traitement des données personnelles L'E.S.F. est responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs collectées pour l'exercice de ses activités.

11.4 : Destinataires de ces données Les données collectées sont destinées à l'équipe de gestion de l'E.S.F. et du S.N.M.S.F. Elles sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont communiquées à aucun tiers sans obtention du consentement exprès de l'utilisateur concerné.

11.5 : Sécurité du traitement Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de l'E.S.F. et du S.N.M.S.F. Des mesures adéquates sont prises sur le plan de la technique et de l'organisation pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation des données personnelles des utilisateurs.

11.6 : Droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement Tout client de l'E.S.F. dispose à l'égard de ses données personnelles d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement. Pour cela, il doit adresser sa demande en cliquant sur le lien suivant : esf.superbesse@orange.fr A des fins statistiques, ces données pourront être anonymisées et globalisées.

11.7 : Délai de conservation Les données collectées sont conservées et archivées par l'E.S.F. et le S.N.M.S.F. Elles seront anonymisées au bout de trois saisons consécutives à compter de la réservation si l'utilisateur ne répond à aucune sollicitation de l'E.S.F.

ARTICLE XI – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne peut intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XI – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

